

Burundi : dénouement de la question des ex-agents complémentaires rwandais

@rib News, 21/11/2014 – Source Xinhua La question du régime de sécurité sociale des ex-agents complémentaires rwandais recrutés par la fonction publique burundaise à partir des années 1966-1967 a déjà trouvé un dénouement heureux, a annoncé vendredi à Bujumbura Anicet Niyongabo, président de la commission technique burundaise chargée d'analyser ce dossier. "Pour 1 800 dossiers reconnus, le gouvernement burundais a déjà versé 280 millions FBU à la Rwanda Social Security Board, avec une situation détaillée permettant à cette institution de payer son dû à chaque ex-agent complémentaire rwandais, afin de consolider leur sécurité sociale dans leur pays", a précisé M. Niyongabo. Le virement de ce montant s'est déroulé en trois étapes, a-t-il ajouté, en faisant remarquer que la première tranche a été versée le 31 décembre 2012 et les deux autres respectivement en avril et en juillet 2013. Il a souligné que "les parties burundaise et rwandaise ont été toutes satisfaites du dénouement de cette question en rapport avec la sécurité sociale des ex-agents complémentaires rwandais parce que les montants versés ont été de commun accord par les deux parties". "Lors de la commission technique mixte burundo-rwandaise tenue en septembre dernier à Bujumbura, les deux parties ont constaté que la question en rapport avec la sécurité sociale de ces ex-agents était vidée pour avoir abouti à un dénouement heureux", a-t-il ajouté. En outre, M. Niyongabo a relevé que quatre questions subsidiaires restent en suspens, à savoir les dettes que certains ex-agents complémentaires rwandais devaient à certaines institutions financières burundaises dont le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), les dettes de certains Burundais ayant vécu et travaillé au Rwanda doivent encore à quelques banques du Rwanda, les biens immeubles que des Burundais ayant vécu au Rwanda et abandonnés du fait de la guerre ainsi que les biens immeubles que certains Rwandais ayant vécu au Burundi y ont laissés et dont ils réclament encore la propriété. En cas de manque de compromis au niveau des techniciens burundais et rwandais pour ces questions en suspens, les dossiers seront remis aux hautes instances politiques des deux pays à travers les canaux diplomatiques, a-t-il ajouté.